

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

> Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents: 37

<u>DELIBERATION</u> <u>n° 2021 - 9 – 21</u> L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

<u>Conseillers communautaires absents et excusés</u>: Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

<u>Pouvoirs</u>: Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Mise à disposition d'agents communaux de Brem sur Mer au profit de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Envoyé en préfecture le 06/10/2021 Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le 0 7 OCT. 2021

ID: 085-200023778-20210930-DL\_2021\_9\_21-DE

Depuis plusieurs années, deux agents communaux de Brem sur Mer sont mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, afin d'exercer des fonctions d'animateur et d'agent de restauration scolaire au sein du Centre de Loisirs de Brem sur Mer.

Ces mises à disposition doivent être renouvelées pour une nouvelle période de 3 ans. Le temps de travail de l'animateur doit être diminué afin de tenir compte de son temps partiel de droit à hauteur de 80 % durant la période du 1er septembre 2021 au 28 février 2022.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- La mise à disposition d'un animateur du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2022 pour un temps de travail de 575,20 heures annuelles,
- La mise à disposition d'un animateur du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 août 2024 pour un temps de travail de 719 heures annuelles.
- La mise à disposition d'un agent de restauration scolaire du 1er septembre 2021 au 31 août 2024 pour un temps de travail de 300 heures annuelles,
- Le remboursement prorata temporis des salaires et charges patronales par la Communauté de

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la nécessité de renouveler ces mises à disposition,

Vu l'avis favorable de la Mairie de Brem sur Mer,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE:

Article 1: d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de l'agent communal de Brem sur Mer sur le poste d'animateur, pour un temps de travail de 575,20 heures annuelles, du 1er septembre 2021 au 28 février 2022;

<u>Article 2</u>: d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de l'agent communal de Brem sur Mer sur le poste d'animateur, pour un temps de travail de 719 heures annuelles, du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 août 2024;

<u>Article 3</u> : d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de l'agent communal de Brem sur Mer sur le poste d'agent de restauration scolaire, pour un temps de travail de 300 heures annuelles, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024 ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2021 Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le 0 7 OCT. 2021

ID: 085-200023778-20210930-DL

Article 4: d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces mises à disposition.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : de la transmission au contrôle de légalité le : 0 6 0CT. 2021

- de l'affichage le : 0 7 OCT. 2021

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 0 7 0CT, 2021

Givrand, le 5 octobre 2021 Le Président François BLANCHET